

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Avenant n°5 au fonds de garantie France Active.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le texte de l'avenant n°5 relatif au fonds de garantie moyen terme géré par France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ledit avenant ;
- de désigner Monsieur Gérard GAZAY comme représentant du Département au conseil de surveillance de France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'unanimité
M. GAZAY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée